

Pour diffusion immédiate



Accès à l'information chez Alcool NB: le premier ministre doit intervenir

Moncton, N.-B. - L'Association acadienne des journalistes (AAJ) demande au premier ministre Brian Gallant d'intervenir auprès d'Alcool NB pour faire respecter la Loi sur le droit à l'information et obliger la société de la Couronne à rendre des comptes aux contribuables.

«Le mépris dont fait preuve Alcool NB devant la Loi sur le droit à l'information est extrêmement troublant et tout à fait inacceptable», affirme le président de l'AAJ, Mathieu Roy-Comeau. «Personne n'est au-dessus des lois et surtout pas une société d'État.»

Face aux inquiétantes révélations contenues dans le plus récent rapport de la commissaire à l'accès à l'information concernant Alcool NB, l'AAJ demande au premier ministre Gallant d'intervenir personnellement auprès de la haute direction de la société de la Couronne afin de la rappeler à l'ordre.

«La culture du secret et la désinvolture avec laquelle Alcool NB semble traiter les demandes d'accès à l'information des journalistes et des citoyens sont très, très inquiétantes. Le premier ministre doit à tout prix s'en mêler pour que la société d'État se conforme immédiatement à la loi», avance M. Roy-Comeau.

L'AAJ est également fortement préoccupée par les propos émis par le ministre Victor Boudreau l'an dernier selon lesquels les sommes dépensées pour répondre aux demandes d'accès à l'information devraient peut-être plutôt servir à financer les services de premières lignes.

«Les journalistes et les citoyens comptent justement sur le droit à l'information pour s'assurer que le gouvernement utilise l'argent public à bon escient. C'est un élément de base de notre démocratie», rappelle le président de l'AAJ.

- 30 -

Renseignements:
Mathieu Roy-Comeau, président
(506) 450-6103
acadie.journalistes@gmail.com